

(1)

( N<sup>o</sup> 9. )

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1849.

---

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.

---

### DISCOURS DU ROI.

---

MESSIEURS,

La situation du pays continue de se montrer sous un aspect très-favorable. Le calme dont il jouit atteste l'excellent esprit qui l'anime et la bonté de ses institutions. La Belgique, tranquille et libre, tient une place honorable parmi les Nations, et les Gouvernements étrangers ne cessent de nous donner des témoignages de confiance et de sympathie.

Les récoltes de cette année ont été d'une grande abondance. Elles ont assuré à nos populations laborieuses le bienfait d'une nourriture à bon marché, tout en permettant à nos cultivateurs d'exporter une plus grande quantité de leurs produits.

Les esprits se tournent aujourd'hui avec une ardeur nouvelle vers les progrès de l'agriculture. Les diverses mesures prises par mon Gouvernement et secondées par les efforts des administrations provinciales et communales, ainsi que par le concours des comices et des particuliers, ne peuvent manquer d'exercer sur l'avenir agricole une influence dont nous pouvons déjà constater les heureux effets.

La situation de nos industries est en général satisfaisante. Il se manifeste dans nos exportations vers les marchés lointains une progression assez notable que nous devons nous efforcer de soutenir et d'accroître.

Une amélioration sensible s'est fait remarquer dans l'état des districts flamands qui ont eu le plus à souffrir. La récente exposition de Gand a révélé l'aptitude et l'énergie de ces populations si dignes d'intérêt. C'est avec bonheur que nous constatons les résultats obtenus.

Le régime postal, que vous avez voté dans votre dernière session, a répondu jusqu'ici aux espérances qu'il avait fait concevoir. Les nouvelles conventions

postales que nous avons conclues avec plusieurs pays étrangers et celles que nous sommes sur le point de conclure, auront l'avantage d'étendre le bienfait de la modération et de l'uniformité des taxes.

La session qui s'ouvre sera, je n'en doute pas, Messieurs, digne de celles qui l'ont précédée. Le même zèle et le même patriotisme présideront aux travaux qui vous sont réservés.

La dernière session a été close par le vote de la loi sur l'enseignement supérieur. L'exécution qu'a reçue jusqu'ici cette loi importante, a été couronnée de succès. Le temps fera apprécier de plus en plus les améliorations qu'elle renferme. Vous aurez, Messieurs, à compléter votre œuvre en votant cette année les lois annoncées sur les autres branches de l'enseignement. Ainsi se trouvera définitivement établi sur ses bases constitutionnelles, et parallèlement à l'enseignement libre, l'enseignement public donné aux frais de l'État.

Notre système pénal appelle depuis longtemps des modifications en rapport avec les mœurs et l'esprit de l'époque. J'espère que vous pourrez vous occuper dans cette session des modifications du premier livre du Code pénal.

La peine de la flétrissure doit dès maintenant disparaître de nos Codes. Un projet de loi spécial vous sera présenté dans ce but.

L'expiration prochaine du terme assigné au privilège de la Société Générale dans les conditions qui régissent aujourd'hui cet établissement, et l'obligation imposée par la loi de comptabilité d'organiser le service du caissier de l'État, avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, exigent des mesures qui occupent toute l'attention de mon Gouvernement.

Des lois portant organisation des caisses d'Épargnes et du crédit foncier, seront soumises à vos délibérations.

La présentation de cette dernière loi rend plus pressant l'examen du projet sur la réforme du régime hypothécaire qui vous a été soumis dans votre dernière session.

Je recommande également à votre sérieux examen, le projet relatif aux caisses de retraite en faveur des classes ouvrières dont le bien-être matériel et moral excite à si juste titre notre constant intérêt.

L'armée continue de se montrer digne de la confiance du pays par sa discipline, son instruction et son dévouement.

La garde civique, par sa bonne organisation et par les sentiments qui l'animent, est un nouveau gage de sécurité.

J'ai eu l'occasion de visiter cette année plusieurs de nos provinces. Partout j'ai recueilli des marques de sympathie et de confiance, dont le souvenir me sera toujours cher. Je suis heureux de proclamer ici cette union intime entre le pays et son Gouvernement et l'harmonie parfaite qui règne entre tous les pouvoirs de l'État. Là réside notre force principale dans le présent et dans l'avenir.

En continuant de prêter à mon Gouvernement votre concours loyal, vous contribuerez, Messieurs, à maintenir un système qui garantit les droits et les intérêts de tous, et vous acquerrez par là de nouveaux titres à la reconnaissance de la Nation et à l'estime des autres Peuples.

---

**ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE.**

---

SIRE,

Nous sommes heureux de reconnaître, avec Votre Majesté, que le pays continue de présenter une situation favorable.

Le calme dont il jouit a sa source dans la bonté de ses institutions, l'excellent esprit de ses habitants et la sagesse royale. C'est à cette harmonie éprouvée entre nos lois constitutionnelles, les mœurs de la Nation et le caractère du chef de l'État, que la Belgique doit la place honorable qu'elle occupe parmi les peuples et les marques de confiance et de sympathie qu'elle ne cesse de recevoir de leurs Gouvernements.

L'abondance des récoltes de cette année est un bienfait dont nous ne saurions assez remercier la Providence. Elle assure à nos populations laborieuses l'avantage du bas prix des subsistances et à nos cultivateurs un dédommagement dans l'exportation plus considérable de leurs produits.

L'émulation avec laquelle les esprits se tournent vers les progrès de l'agriculture, grâce à l'impulsion du Gouvernement, ne peut qu'exercer une influence féconde sur l'avenir de cette branche si importante de la richesse nationale.

Au milieu du trouble qui affecte encore la production étrangère, il est consolant de remarquer que la situation de nos industries est généralement satisfaisante. L'accroissement de nos débouchés dans les contrées lointaines atteste ce que peuvent les applications éclairées du travail et la persévérance de ses efforts, secondées par l'intelligente activité du commerce : c'est une voie dans laquelle le Gouvernement ne saurait trop encourager et guider l'esprit de spéculation et d'entreprise.

Ce qui fortifie surtout nos espérances, c'est le succès éclatant qui a couronné les essais de transformations industrielles dans nos provinces flamandes, naguères encore en proie à de si cruelles souffrances. La récente exposition de Gand a montré les résultats merveilleux qu'on peut se promettre de l'aptitude et de l'énergie traditionnelles de ces intéressantes populations. La Chambre s'associe au sentiment de bonheur qu'ils ont inspiré au chef de l'État et se félicite, avec lui, d'une amélioration sensible dans la situation des districts qui ont le plus souffert.

Nous sommes satisfaits d'apprendre que le régime postal, voté dans la dernière session, a répondu jusqu'ici aux prévisions du Gouvernement. Les conventions déjà conclues et celles à conclure encore avec les pays étrangers étendront de plus en plus le bienfait d'une réforme si favorable à toutes les relations et à toutes les classes de la société.

Le Roi peut en être assuré : comme dans les sessions précédentes, nous appor-

terons aux travaux qui nous sont réservés le zèle et le patriotisme que le pays attend de ses mandataires.

En constatant les premiers résultats de la loi sur l'enseignement supérieur, dont le vote a clos notre dernière session, nous espérons que la sanction de l'expérience fera apprécier de plus en plus les améliorations que cette loi renferme.

Nous sommes pénétrés de l'importance d'établir définitivement, à tous ses degrés, sur les bases consacrées par la Constitution, et parallèlement à l'enseignement libre, l'enseignement public donné aux frais de l'État. Nous examinerons donc avec toute la maturité qu'exige une matière aussi grave les projets de loi qui nous sont annoncés sur les autres branches de l'enseignement.

Nous accueillerons avec un vif intérêt les modifications au Code pénal qui nous seront proposées. Le vœu général appelle, dans cette partie de nos lois, des changements qui mettent en rapport avec les idées de l'époque un système de pénalités conçu dans un temps déjà loin de nous.

La Législature, en effaçant de nos Codes la peine de la flétrissure, sanctionnera un progrès que depuis longtemps la mansuétude royale, expression vraie de notre civilisation et de nos mœurs, avait fait passer dans la pratique du pays.

La Chambre applaudit à l'attention sérieuse apportée par le Gouvernement aux mesures qu'exigent l'expiration prochaine du terme assigné au privilège de la Société Générale, dans les conditions qui régissent aujourd'hui cet établissement, et l'obligation, imposée par la loi de comptabilité, d'organiser le service de l'État, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1850.

Les projets de loi sur les caisses d'épargne, sur le crédit foncier et sur la réforme du régime hypothécaire seront, de notre part, l'objet d'un examen approfondi.

Nous consacrerons une sollicitude toute spéciale à la création d'une caisse de retraite en faveur des classes ouvrières. Rien n'est aussi digne de l'intérêt des pouvoirs publics que l'amélioration du sort des travailleurs, et, en Belgique plus qu'en aucun autre pays, les gages de respect qu'ils ont donnés, dans les circonstances difficiles, à l'ordre, aux institutions et aux lois, leur ont acquis des droits sacrés à la protection du Gouvernement et des Chambres.

Nous aimons à proclamer avec Votre Majesté que la garde civique, par sa bonne organisation et par les sentiments qui l'animent, et l'armée, par sa discipline, son instruction et son dévouement, justifient de plus en plus la confiance que le pays a placée en elles.

Les provinces que Vous avez visitées cette année ont été heureuses de la présence du Roi et de la famille Royale. Partout Votre Majesté a recueilli des témoignages unanimes d'attachement et de gratitude dont le souvenir lui sera d'autant plus cher qu'ils ont eu ce caractère de sincérité et de franchise naturel à nos populations. Elle a entendu la voix du peuple remerciant, avec chaleur, la royauté populaire de ses constants efforts pour le bien-être de toutes les classes et pour la prospérité du pays.

Oui, Sire, cette union intime entre la Nation et le Roi qu'elle s'est donnée, et l'harmonie parfaite qui règne entre tous les pouvoirs de l'État constituent notre véritable force dans le présent et dans l'avenir.

La Chambre s'appliquera, en ce qui dépendra d'elle, à les consolider par le concours loyal qu'elle est disposée à prêter à Votre Gouvernement.

---

### RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

---

MESSIEURS,

Je suis profondément touché des sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de la Chambre des Représentants. Cette sympathie et cette confiance réciproques entre les pouvoirs de l'État ne peuvent que fortifier la bonne situation du pays et faciliter la marche des travaux de la Législature et de l'administration.

La session actuelle promet d'être laborieuse et bien remplie. Je suis heureux de la voir s'ouvrir sous des auspices aussi favorables.

Veillez reporter, Messieurs, à vos honorables collègues l'expression de toute ma gratitude.

---